



Ville d'Antibes Juan les Pins

CONSEIL MUNICIPAL
séance du vendredi 18 novembre 2011

**GROUPE LA GAUCHE ET L'ÉCOLOGIE
POUR ANTIBES JUAN-LES-PINS**

00-7	FOURRIERE AUTOMOBILE –SERVICE PUBLIC – CHOIX DU MODE DE GESTION – DECISION DE PRINCIPE – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – LANCEMENT DE LA PROCEDURE
------	---

Comme vous le savez, nous pensons que l'activité fourrière sur notre commune peut tout à fait se faire sous forme de régie.

De plus, nous ne sommes pas d'accord avec votre présentation des arguments pour justifier une DSP.

Voici quelques éléments qui vont dans le sens d'une gestion municipale :

- Depuis quelques années, l'activité fourrière est en baisse. C'est -8,4% depuis le dernier bilan.
- 40% des enlèvements sont liés à la mise en place des marchés communaux. Si l'on s'attaquait réellement à ce problème, et c'est possible, on pourrait éviter que 726 propriétaires de véhicules paient une amende de frais de fourrière. Dans le même temps l'activité de la fourrière se réduirait d'autant.

Ces deux remarques démontrent qu'à Antibes nous n'avons pas besoin d'une fourrière surdimensionnée.

Il est vrai que le dépannage du Golf ayant l'activité autoroutière, les moyens déployés peuvent laisser penser qu'il est totalement impossible d'en aligner autant.

Si l'on regarde quelques chiffres du bilan, l'exploitant nous reverse une redevance de 13 000€ mais nous l'indemnisons pour 42 600 €.

Et encore, il nous semble qu'il y a un petit mélange entre l'indemnité compensatrice payée en cas de non recouvrement du montant de la fourrière et l'indemnité pour la destruction des véhicules.

D'après nos estimations le montant réel payé par la mairie à l'exploitant approcherait les 90 000 €.

Moralité, l'exploitant fait une bonne affaire en gérant la fourrière pour la commune et contrairement à ce que vous pourriez nous laisser croire, la DSP n'est pas neutre financièrement pour la ville.

Autres éléments sur votre argumentaire pour justifier la DSP :

Vous nous indiquez qu'il faudrait 300 000 € de charge de personnel alors que le bilan 2010 fait état de 100 000 € de salaires, charges comprises. Il faut nous expliquer.

Concernant les 450 000 € qu'il faudrait pour l'achat de véhicules, cela ne semble pas rédhibitoire au vu du budget de la commune. Et là encore il faudrait affiner les besoins qui pourraient être moindre.

Quant à l'argument du terrain de 3 000m² qui coûterait 800 000 €, l'exploitant loue les siens pour 21 700 € par an.

Face à ces chiffres, il ne faut pas oublier qu'en 2010, c'est 130 000 € qui ont été payés par les « clients » de la fourrière.

En conclusion, nous sommes convaincus qu'il est possible que nous gérons une petite fourrière qui serait suffisante pour notre commune, surtout si l'on fait des efforts pour limiter le nombre de voitures à enlever.

Cela serait aussi grandement apprécié par les Antibois et les touristes.